

Appel d'offres

Plan Régional de Formation 2024



NORMANDIE
MISSIONS LOCALES



SOMMAIRE

1- Contexte

- Objet..... page 1
- Les missions de l'OPCO..... page 1
- La branche des ML PAIO..... page 2

2- L'ARML de NORMANDIE et ses missions.....page 3

3- Cadre de l'appel d'offres

- Obligations légales et réglementaires page 4
- Qualité des actions de formation..... page 4
- Moyens matériels page 5
- Moyens humains page 5
- Mise en œuvre de l'action de formation, suivi et évaluation page 5
- Tarification page 6
- Modalités de gestion administrative page 7
- Critères de sélection du prestataire page 7

4- Procédure de l'appel d'offres

- Méthodologie page 9
- Organisation page 9
- Conditions d'envoi des offres et calendrier page 9

Fiches spécifiques des actions du PRF 2024

- Repérer et accompagner les jeunes en situation de handicap vers l'employabilité et l'autonomie..... page 11
- Les Compétences Psycho-Sociales et l'estime de soi page 12
- Accompagner les jeunes mineurs page 13
- Comment mieux accompagner les jeunes d'aujourd'hui ?..... page 14
- ADVP-Perfectionnement page 15
- Aborder l'hygiène et la présentation page 16
- Aider les jeunes à gérer leurs émotions et leurs frustrations page 17
- Développer la confiance du jeune et susciter sa motivation..... page 18
- Le Sport comme vecteur de dynamisation dans le parcours des jeunes..... page 19
- Comment adapter les recrutements aux transformations du marché de l'emploi ? page 20
- Développer une démarche participative en lien avec les jeunes..... page 21
- Le droit des étrangers..... page 22
- Mieux accompagner les publics allophones..... page 23
- Accompagner les jeunes mineurs sous mains de justice..... page 24
- La comptabilité analytique - initiation..... page 25
- Méthodologie de réponse à un appel à projet..... page 26
- Le management collaboratif page 27
- Gestion et animation d'un espace d'accueil..... page 28
- Techniques innovantes et créatives d'animation de collectif..... page 29
- Plus jamais débordé..... page 30
- Se perfectionner : Word, Excel page 31
- Sécurité informatique : renforcement de la protection des données et développement de la cybersécurité..... page 32
- Comment créer et un escape game pédagogique ?..... page 33

Annexes

- Annexe 1 : Fiche de présentation de l'organisme de formation..... page 35
- Annexe 2 : CV simplifié(s)..... page 36
- Annexe 3 : Proposition pédagogique..... page 37
- Annexe 4 : Matrice de séquençage..... page 38
- Annexe 5 : Proposition financière..... page 39

1- CONTEXTE

➤ Objet

Uniformation est l'OPérateur de COmpétences (OPCO) des structures qui relèvent de la cohésion sociale.

Demeurant attentive à répondre aux attentes de l'ensemble des salariés et aux aspirations des employeurs, la Commission Paritaire National de l'Emploi et de la Formation (CPNEF) de la branche des Missions locales et PAIO contribue depuis 2003 à la cohésion de l'ensemble des structures adhérentes en déployant avec Uniformation des formations nationales « clé en main », permettant à ses adhérents de pouvoir se former sur des thématiques à fort enjeu sur les territoires.

Cet appel d'offres a pour objet de compléter les formations déjà présentes dans le cadre des actions collectives nationales portées par la branche avec des formations territoriales adaptées aux besoins des salariés de chaque région. Ce Programme Régional de Formation est porté par les Associations Régionales des Missions Locales.

➤ Les missions de l'OPCO

En tant qu'opérateur de compétences, l'OPCO accompagne les branches professionnelles sur des enjeux d'emploi et de formation : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, détermination des priorités de financement, accompagnement sur les certifications et blocs de compétences et observation des secteurs d'activité et des territoires.

Pour ses adhérents, majoritairement des entreprises de moins de 50 salariés, il développe des services et un accompagnement de proximité pour améliorer l'information et l'accès des salariés à la formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques des différents secteurs d'activité.

Uniformation favorise le développement de l'emploi et le maintien dans l'emploi auprès de 40 000 structures employant plus d'un million de salariés relevant des branches professionnelles suivantes :

- Aide à domicile,
- Ateliers chantiers d'insertion (ACI),
- ALISFA,
- Animation,
- CAUE,
- Coopératives d'HLM,
- Entreprises sociales pour l'habitat,

- Familles rurales,
- Foyers et Services pour Jeunes travailleurs (FSJT),
- Institutions de retraite complémentaire et de prévoyance (IRC),
- Missions locales et PAIO,
- Mutualité,
- Offices publics de l'habitat (OPH),
- Pôle emploi,
- Régies de quartier,
- Régime général de la Sécurité Sociale,
- SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat),
- Tourisme social et familial (TSF).

➤ La branche des ML PAIO

Les Missions Locales et les PAIO ont notamment en charge de proposer des solutions aux jeunes sortis chaque année du système scolaire sans qualification. Elles doivent s'appuyer pour cela sur les dispositifs mis en place par l'État, les régions, les départements et les communes en fonction de leurs compétences définies par la loi.

Les « emplois repères » des missions locales et PAIO sont classés selon les axes suivants :

- Maintenance et hygiène des espaces : Agent d'hygiène et de maintenance des locaux et espaces verts
- Insertion sociale et professionnelle : chargé d'accueil et d'animation, conseiller en insertion sociale et professionnelle, chargé de projet
- Information-communication : chargé de documentation, chargé d'information et de communication
- Gestion : assistant administratif, assistant de gestion, assistant de direction, assistant financier, assistant informatique
- Encadrement : responsable administratif et financier, responsable des ressources humaines, responsable de secteur, directeur

Le domaine de l'insertion sociale et professionnelle représente le cœur de métier des ML-PAIO.

2- L'ARML Normandie et ses missions

L'Association Régionale des Missions Locales ARML Normandie a pour objectif l'animation du réseau des 24 Missions Locales du territoire. Les Missions Locales mettent en œuvre les politiques nationales et locales en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire dans une perspective d'accès à l'autonomie. Les Missions Locales facilitent l'accès à la formation et à l'emploi, aux soins et à la santé, au logement et aux droits.

L'ARML Normandie portent diverses missions :

- la représentation du réseau auprès des instances régionales,
- l'animation des partenariats en faveur du réseau,
- la contribution à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des jeunes,
- l'échange de pratiques, la capitalisation, l'appui au montage de projets pour les Missions Locales,
- l'animation de l'observatoire des jeunes et du territoire,
- le développement des compétences et professionnalisation des salariés.

Une des missions attribuées à l'Association Régionale des Missions Locales de Normandie est donc le portage du Plan mutualisé de développement des compétences des salariés du réseau. A ce titre, elle construit et gère le Plan Régional de Formation des plus de 800 salariés du réseau des Missions Locales de Normandie.

Les accords paritaires de la branche en définissent chaque année les orientations et attribuent une enveloppe aux régions sur les fonds mutualisés. La gestion administrative et financière est assurée par l'OPCO, Uniformation en lien avec l'ARML Normandie.

Origine de la consultation

Les besoins des personnels repérés par les structures, notamment dans le cadre de la convention collective et des priorités de formation définies par la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation

Démarche de recueil des besoins

Le recueil des besoins a fait l'objet d'une réflexion au niveau régional au sein du comité stratégique de formation composé de directeurs et directeurs adjoints puis d'une consultation des chargés de mission de l'ARML des différents Pôles. Cela a donc abouti à l'élaboration du plan régional de formation.

Bénéficiaires

Les Missions Locales concernées sont situées en région Normandie et sont de taille variable (13 à 120 ETP). Les personnels des Missions Locales sont des chargés d'accueil et d'animation, des personnels administratifs et gestionnaires, des informaticiens, des conseillers en insertion professionnelles, des chargés de projet, des coordonnateurs du Contrat d'Engagement Jeunes, des responsables de secteur, des chargés de communication, des responsables de secteurs, des directeurs-adjoints et directeurs.

3- CADRE DE L'APPEL D'OFFRES

➤ Obligations légales et réglementaires

- L'organisme de formation doit être en capacité de fournir, à tout moment, son n° de déclaration d'activité à jour (article L6351-1 du Code du Travail) et être en capacité de fournir les justificatifs du versement de ses contributions sociales, fiscales et conventionnelles.
- L'organisme de formation respecte la réglementation :
 - De la circulaire DGEFP n° 2011/26 du 15 novembre 2011 relative aux droits et obligations des prestataires de formation,
 - Des dispositions actuellement en vigueur dans le Code du Travail,
 - Du décret du 30 juin 2015 relatif à la mise en œuvre du contrôle Qualité des actions de formation (et des 6 critères à respecter depuis le 1^{er} janvier 2017).

➤ Qualité des actions de formation

L'organisme de formation doit :

- Respecter et être à jour de l'ensemble de ses obligations légales, administratives, comptables en tant que dispensateur de formation professionnelle continue,
- Etre certifié « Qualiopi ». La certification qualité est obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés. La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6, par l'État, par les régions, par la Caisse des dépôts et consignations, par Pôle emploi ou par l'Agefiph).
- Justifier auprès de l'organisme financeur/OPCO du respect de ses obligations de déclaration d'activité conformément aux dispositions de l'article L6351-1 du code du travail
- Justifier auprès de l'organisme financeur/OPCO du respect de ses obligations de contractualisation conformément aux dispositions de l'article L6353-1 du code du travail
- Justifier du respect de ses obligations d'information de l'organisme financeur/OPCO, du début, des interruptions et de l'achèvement de la formation, pour chacun de leurs stagiaires et apprentis et communiquer à l'organisme financeur/OPCO les données relatives à l'emploi et au parcours de formation professionnelle dont ils disposent sur les stagiaires et apprentis qu'ils accompagnent conformément aux dispositions de l'article L6353-10 et de la loi du 5 septembre 2018 et son article 24.
- Informer le financeur de tout changement pouvant intervenir avant ou en cours de la formation ayant des incidences sur le déroulement et la réalisation de chaque session de formation dans un délai de trois jours avant la date de démarrage de la session de formation.

➤ Moyens matériels

L'organisme de formation met à disposition des apprenants les moyens adaptés à la formation et au public :

- Equipements adaptés aux domaines de formation et au nombre d'apprenants,
- Ressources documentaires accessibles,
- Les supports de formation aux stagiaires en version dématérialisée (mail ou clé USB).

Les locaux de formation de l'ARML Normandie (à Rouen et/ou Caen) sont mis à disposition pour les formations du PRF avec une contrepartie financière de l'organisme de formation.

➤ Moyens humains

L'organisme de formation mobilise les moyens nécessaires pour garantir le service attendu :

- Fonctions administratives et financières
 - Direction et encadrement interne,
 - Relations avec les donneurs d'ordre,
 - Comptabilité,
 - Communication interne et externe.

L'implication de ces différentes fonctions permet à l'organisme de formation d'entretenir des relations administratives de qualité avec Uniformation :

- Fonction pédagogique (équipe de formateurs qualifiés et expérimentés),
- Fonction d'accueil, de suivi et d'encadrement des apprenants,
- Fonction gestion des ressources humaines (maintien et développement des compétences des personnels).

L'organisme de formation, s'il a recours à tout type de sous-traitance, notamment concernant les formateurs proposés, devra le mentionner systématiquement dans sa réponse à l'appel d'offres.

NB : Selon la taille, la structure et la forme juridique de l'OPAC (SA, SARL, association, coopérative d'activités...), une seule personne peut remplir plusieurs fonctions.

➤ Mise en œuvre de l'action de formation, suivi et évaluation de la prestation

L'ARML aura une attention particulière pour les propositions de mise en œuvre de l'action de formation en présentiel.

Nombre de participants : le nombre minimum de participants pour le maintien de la session est fixé à 10 personnes, le maximum est fixé à 14 personnes, afin de garantir aux stagiaires et au formateur une session la plus qualitative et confortable que possible.

Acteur pédagogique, l'organisme de formation :

- Effectue une évaluation préalable des attentes des participants,
- Veille à l'adéquation des contenus pédagogiques avec les objectifs de la formation.
- Organise les modalités d'évaluation des connaissances et s'assure des capacités acquises

Uniformation et/ou l'ARML diffusent la liste de participants de la session à l'ensemble des stagiaires (en s'assurant préalablement de leur accord) dans un souci de mise en relation.

L'ARML peut intervenir à l'ouverture et à la clôture pour contrôler la qualité des actions menées dans le cadre de cet appel d'offres et au cours de la formation si nécessaire.

Toute modification dans la réalisation de l'action prévue (changement d'intervenant, modification des contenus du programme ou des supports pédagogiques) devra être soumise à Uniformation et à l'ARML Normandie pour validation avant la réalisation de la session.

Uniformation et l'ARML baseront leur évaluation de la prestation sur la réalité et la qualité des moyens matériels, humains et sur la capacité de l'organisme de formation à fournir une prestation de qualité constante tout au long de l'action.

L'évaluation de la satisfaction de l'action

L'évaluation à chaud et à froid de la satisfaction par les stagiaires sera réalisée à l'issue de la formation. L'organisme de formation devra envoyer les bilans dans les temps impartis à l'ARML Normandie.

➤ Tarification

Les coûts devront être exprimés en TTC si l'organisme de formation est assujéti à la TVA et en HT si l'organisme n'est pas assujéti à la TVA.

Le coût pédagogique englobera :

- les frais d'animation,
- les frais d'ingénierie,
- les supports pédagogiques,
- la location de salles (si elle donne lieu à une facturation)
- les frais annexes formateur (restauration, hébergement, déplacement si la formation n'a pas lieu dans les locaux de l'organisme).
- les éventuels frais de location* de salle si l'organisme de formation ne dispose pas de salle dans la ville retenue par l'ARML.

**Nb : frais location des salles de l'ARML Normandie : 200€ net/jour de location. Le montant de la prestation est à renseigner sur l'annexe 5 (document à télécharger et à compléter).*

Il est à noter qu'en cas d'annulation d'une session de formation pour nombre insuffisant de participants, la prestation ne pourra être facturée à Uniformation (y compris les éventuels acomptes qui auraient pu être versés par l'organisme de formation pour une réservation de salle).

La CPNEF et Uniformation ont entamé une démarche de mise en conformité avec les règles du Code des Marchés Publics (CMP). De ce fait après cette année 2024 de transition, les obligations du CMP seront mise en œuvre de telle sorte qu'un nouvel appel d'offres sera publié pour l'année suivante.

➤ Modalités de gestion administrative

Cette offre fera l'objet d'un contrat de prestations de services entre Uniformation et l'organisme de formation qui sera à retourner, signé, à Uniformation, avant le début de la formation. La reconduction de ce contrat n'est pas tacite.

Mise en œuvre de la prestation :

- Dans le cadre des Plans Régionaux de Formation (PRF), les régions et les villes de réalisation des sessions seront définies par les Associations Régionales des Missions Locales (ARML) selon les besoins recueillis auprès des structures. Les lieux de formation devront être facilement accessibles et desservis par les transports en commun.
- L'ARML Normandie contacte l'organisme de formation pour planifier une session. Ensuite l'ARML communique à Uniformation les dates pour ouvrir la session.
- L'organisme de formation respecte les procédures mises en place par Uniformation notamment en ce qui concerne l'édition des documents à fournir aux apprenants, la remise des supports pédagogiques et s'assure du bon remplissage des feuilles d'émargement. Ces modalités seront précisées dans le contrat de prestations de services auquel l'organisme de formation devra se référer et se conformer.
- L'organisme de formation transmet à Uniformation et à l'ARML Normandie le bilan de la formation rédigé par le formateur, accompagné de la facture originale, de la liste d'émargement signée. Les frais annexes des repas du midi seront remboursés aux stagiaires via une demande de remboursement sur le site www.uniformation.fr.
- Si toutes les obligations ont été respectées, Uniformation procède à la mise en règlement de la prestation.

➤ Critères de sélection du prestataire

L'analyse des offres déterminera l'offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- La **valeur technique**, jugée à partir de la proposition détaillée du candidat selon les annexes (annexes 2 – 3 – 5) : **80% dont** :
 - Compréhension du contexte et des finalités de la prestation (15%) ;
 - Adaptation de la méthode pédagogique au public et aux besoins (50%) ;
 - Expertise des intervenants en formation professionnelle continue (25%) ;
 - Modalités d'organisation et de gestion proposées (10%)
- La **valeur financière (20 %)** selon l'annexe financière 4 :
 - Prix forfaitaire journalier de la formation incluant la conception, l'animation, la location de salle, la reprographie des supports pédagogiques ainsi que les frais annexes du formateur (transport, hébergement, restauration des formateurs, etc.).
 - A titre indicatif, UNIFORMATION informe les candidats que le budget de prise en charge par UNIFORMATION est de 1.800 Euros TTC maximum/jour (incluant la conception, l'animation, la location de salle, la reprographie des supports pédagogiques ainsi que les frais annexes formateurs).

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées. L'ARML Normandie se réserve la possibilité d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières et/ou inacceptables dans un délai approprié et à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. La régularisation ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles des offres.

L'ARML Normandie pourra demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre.

Les offres régulières, acceptables et appropriées sont notées et classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution précités.

Critères qualité :

Acteur pédagogique, l'organisme de formation :

- Connaît les différentes modalités de formation, de certifications et de validation des acquis de l'expérience,
- Assure la qualification professionnelle et la formation continue du personnel en charge de l'animation des formations,
- Organise les modalités d'évaluation des connaissances et des attentes des futurs participants afin de s'adapter à une éventuelle hétérogénéité des groupes (ex : tailles des structures, branches professionnelles des structures),
- Identifie les objectifs de la formation et son adaptation au public formé,
- Prend en compte les appréciations rendues par les apprenants.

Les éléments suivants entreront dans l'évaluation de la proposition :

- Complétude du dossier de candidature, transmis dans les délais impartis,
- Respect du cahier des charges et de la trame de la réponse,
- Certification Qualiopi,
- Connaissance des métiers et du contexte socio-économique du champ de la cohésion sociale, et des missions locales en particulier
- Expertise des intervenants en formation professionnelle continue (transmettre le **CV simplifié, selon le modèle demandé par Uniformation**, cf. document en annexe 2),
- Adaptation de la méthode pédagogique au public et aux besoins,
- Argumentation des choix pédagogiques,
- Mise en place d'un suivi post formation (suivi des apprenants via hotline, blog, mails, téléphone...).

4- PROCEDURE DE L'APPEL D'OFFRES

➤ Méthodologie

Le prestataire doit proposer un programme avec un contenu détaillé de l'action de formation en rapport avec les objectifs définis par l'ARML Normandie.

Le prestataire peut émettre des préconisations ou des recommandations.

➤ Organisation

Le nombre de jours d'une action de formation pourra se réaliser en continu ou en discontinu selon les besoins de l'action de formation.

1 journée de formation = 7 heures

La formation pourra se réaliser en présentiel, en distanciel ou en multimodalité selon la demande de l'ARML Normandie.

➤ Conditions d'envoi des offres et calendrier

Les dossiers de candidatures seront à expédier **par voie électronique uniquement**, aux adresses suivantes (ou pour toutes demandes complémentaires) :

marie-agnes.pouchain@missionslocalesnormandie.fr

laetitia.samson@missionslocalesnormandie.fr

Votre dossier de candidature comprendra dans cet ordre :

- Fiche de présentation de l'organisme accompagné du (des) CV simplifiés du (des) formateur(s) **selon le modèle demandé** (cf. document en annexe 1 et annexe 2),
- Proposition(s) pédagogique(s), séquençage du contenu et tarifaire(s) **selon le modèle demandé** (cf. document en annexe 3, 4 et 5).

Aucune autre forme de document ne sera prise en compte.

Date limite de retour des réponses : 15/09/2023

Commission délibératoire : 26/09/2023

Compte-rendu des délibérations : avant 10/10/2023

FICHES SPECIFIQUES DES ACTIONS DE FORMATION
DU PLAN REGIONAL DE FORMATION 2024



« Repérer et accompagner les jeunes en situation de handicap vers l'employabilité et l'autonomie »

Contexte :

Les Missions Locales accompagnent tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leur insertion professionnelle et sociale. Une partie des jeunes accueillis est en situation de handicap (reconnue ou non). Il est parfois difficile de faire le point sur les compétences et le parcours de ces jeunes. Les Missions Locales doivent être en mesure de repérer ces publics et leurs compétences afin d'adapter leur accompagnement et de permettre aux jeunes de développer leur employabilité.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Développer ces connaissances sur le champ du handicap, en vue d'adapter sa posture et sa pratique professionnelle.
- Orienter et accompagner le jeune en situation de handicap, reconnue ou pas, dans son insertion socio-professionnelle et son autonomie

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Repérer les situations de handicap
- Adapter son accompagnement
- Aider les jeunes à identifier leurs savoirs-être et leurs compétences
- Identifier les partenaires mobilisables
- Disposer d'outils pour développer l'employabilité des ces jeunes

Pré-requis

- Salariés concernés par la formation : Conseillers, référents handicap, coordonnateurs CEJ, chargés de projet en charge de ces sujets

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront dérouler sur Hérouville St clair et Rouen entre le 22/01/2024 et le 13/12/2024, hors vacances scolaires zone B et 1ère quinzaine de septembre.

Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation par l'ARML après la décision de la CPNEF.

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements des salariés et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 à 3 jours consécutifs ou non (14h ou 21h). Il est possible de proposer de la mutlimodalité.

Lieux envisagés : Siège de l'ARML Normandie- Atrium-115 Bd de l'Europe- 76000 Rouen et/ou à l'antenne de l'ARML Normandie- 320, Le val- 14200 Hérouville St Clair ou dans d'autres salles sur ces lieux.

« Compétences Psycho-Sociales et estime de soi »

Contexte :

Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle. Les jeunes ont besoin d'être accompagné sur le repérage et le développement des compétences psycho-sociales afin d'accroître leur bien-être, l'estime de soi et de réussir leur parcours. Les Missions Locales ont donc besoin d'approfondir leur connaissance sur le sujet afin qu'elles puissent l'intégrer dans leurs actions.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

- Développer les connaissances sur les compétences psychosociales et l'estime de soi

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Situer les compétences psychosociales et l'estime de soi dans le champ global de la santé
- Définir le concept de l'estime de soi
- Identifier les compétences psychosociales

Pré-requis

- Salariés concernés par la formation : référents santé ou handicap, conseillers en Insertion Sociale et Professionnelle, coordonnateurs CEJ, animateurs d'ateliers, chargés de projets en lien avec le sujet...

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront dérouler sur Hérouville St clair et Rouen entre le 22/01/2024 et le 13/12/2024, hors vacances scolaires zone B et 1ère quinzaine de septembre.

Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation par l'ARML après la décision de la CPNEF.

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 3 sessions selon les positionnements des salariés et de la maquette financière.

Durée envisagée : 3 jours (21h) présentiel

Lieux envisagés : Siège de l'ARML Normandie- Atrium-115 Bd de l'Europe- 76000 Rouen et à l'antenne de l'ARML Normandie- 320, Le val- 14200 Hérouville St Clair ou toutes autres salles sur ces villes.

« Accompagner les jeunes mineurs »

Contexte :

Chaque année en France, près de 80 000 jeunes, sortent du système scolaire sans aucune qualification et 60 000 mineurs ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi. Ce public, bien souvent en rupture avec le fonctionnement de l'Education Nationale et/ou les institutions, ne franchît pas la porte des Missions Locales de façon systématique, d'une part, et les conseillers sont souvent en difficulté pour accompagner dans la durée ces jeunes.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

- Mieux connaître le public 16-18 en rupture
- Développer des outils pour accueillir ce public
- Travailler dans la durée l'accompagnement

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Mieux appréhender le public mineur
- Connaître les ressorts de la motivation de ces publics
- Comprendre et appréhender les spécificités du public dans leur accompagnement
- Faire évoluer sa pratique
- Utiliser et/ou développer de nouveaux outils répondant aux besoins de ces jeunes

Pré-requis

- Salariés concernés par la formation : Conseillers en Insertion Professionnelle, animateurs d'ateliers, chargé de projets en lien avec le sujet, coordonnateurs CEJ...

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront dérouler sur Hérouville St clair et Rouen entre le 22/01/2024 et le 13/12/2024, hors vacances scolaires zone B et 1ère quinzaine de septembre.

Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation par l'ARML après la décision de la CPNEF.

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements des salariés et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours (14h) en présentiel

Lieux envisagés : Siège de l'ARML Normandie- Atrium-115 bd de l'Europe- 76000 Rouen et à l'antenne de l'ARML Normandie- 320, Le val- 14200 Hérouville St Clair

« Comment mieux accompagner les jeunes d'aujourd'hui ? »

Contexte :

Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leur insertion socio-professionnelle. Les missions locales existent depuis 40 ans, leurs activités, les dispositifs proposés ne cessent d'évoluer. Les générations changent, la typologie des publics (jeunes plus vulnérables, fragilisés) et les besoins des publics évoluent au fil du temps. Les conseillers doivent sans cesse s'adapter au public accueilli et aux dispositifs à mettre en place. La posture à adopter n'est pas toujours facile.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

- Faire le point sur l'évolution des publics et ses besoins
- Prendre du recul sur sa pratique professionnelle et sa posture d'accompagnement.

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Avoir une vision « éclairée » sur les nouvelles générations et leurs besoins
- Appréhender les différents publics vulnérables
- Identifier les freins des publics les plus fragiles et leurs besoins
- Redéfinir l'accompagnement et l'adapter au changement
- Définir les différentes postures d'accompagnement adapté à ces divers publics
- Adapter sa pratique professionnelle aux besoins des jeunes accueillis aujourd'hui
- Identifier des outils d'accompagnement adaptés à ces publics
- Connaître le cadre et les limites pour le conseiller en insertion ou redéfinir sa pratique

Pré-requis

- Salariés concernés par la formation : Conseillers en Insertion Sociale et Professionnelle, coordonnateurs CEJ...disposant d'une expérience professionnelle « solide » en accompagnement du public jeune en Mission Locale.

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront dérouler sur Hérouville St clair et Rouen entre le 22/01/2024 et le 13/12/2024, hors vacances scolaires zone B et 1ère quinzaine de septembre.

Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation par l'ARML après la décision de la CPNEF.

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements des salariés et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 à 3 jours consécutifs en présentiel (de 14h à 21h).

Lieux envisagés : Siège de l'ARML Normandie- Atrium-115 Bd de l'Europe- 76000 Rouen et/ou à l'antenne de l'ARML Normandie- 320, Le val- 14200 Hérouville St Clair ou dans d'autres salles sur ces lieux.

« ADVP-Perfectionnement »

Contexte :

Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leur insertion socio-professionnelle. L'Activation du Développement Vocationnel et Personnel est une démarche intéressante pour l'accompagnement des jeunes car elle part du principe que toute personne est capable d'agir sur son devenir et a en elle les ressources. C'est une démarche éducative qui place le sujet au centre de son expérience, de son orientation, de son développement. Cette action de formation a pour objet d'apporter un perfectionnement aux salariés ayant suivi la formation « initiation à l'ADVP » financée par la Branche Missions Locales dans le cadre des actions collectives nationales.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

- Renforcer sa pratique de l'ADVP en expérimentant des séquences pédagogiques complémentaires à celles proposées dans le module « Initiation ».

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Optimiser ou adapter les séquences et outils en fonction des besoins des personnes accompagnées
- Adopter une posture favorisant l'autonomie des personnes accompagnées dans leur choix professionnel
- Accompagner la validation du projet avec la démarche éducative expérientielle

Pré-requis

- Salarié(e) concernés par la formation : Conseillers en Insertion Sociale et Professionnelle ayant déjà suivi le cycle de formation initial à l'ADVP

Nombre de sessions prévisionnel et lieux :

Les actions de formation devront dérouler sur Hérouville St clair et Rouen entre le 22/01/2024 et le 13/12/2024, hors vacances scolaires zone B et 1ère quinzaine de septembre.

Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation par l'ARML après la décision de la CPNEF.

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements des salariés et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours consécutifs (14h) en présentiel.

Lieux envisagés : Siège de l'ARML Normandie- Atrium-115 Bd de l'Europe- 76000 Rouen et à l'antenne de l'ARML Normandie- 320, Le val- 14200 Hérouville St Clair ou dans d'autres salles sur ces lieux.

« Aborder l'hygiène et la présentation »

Contexte :

Les missions locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire vers l'autonomie et l'insertion professionnelle. Elles accueillent tous types de publics qui quelquefois ont perdu l'estime d'eux-mêmes et les repères en termes d'hygiène et de présentation. Il est parfois difficile pour les conseillers d'aborder ces sujets sensibles avec ces jeunes tout en préservant la relation de confiance.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

- Identifier et expliquer les raisons des difficultés des professionnels à aborder ce sujet
- Utiliser une méthodologie précise pour aborder ces thèmes en préservant la relation

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Savoir quand et comment aborder le sujet
- Connaitre les méthodes pour en parler
- Adapter son intervention à la personne et à son contexte
- Maîtriser les notions d'estime de soi et respect de la personne

Pré-requis

- Salariés concernés par la formation : Conseillers en Insertion Sociale et Professionnelle, coordonnateurs CEJ, animateurs d'ateliers...

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront dérouler sur Hérouville St clair et Rouen entre le 22/01/2024 et le 13/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ere quinzaine de septembre.

Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation par l'ARML après la décision de la CPNEF.

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements des salariés et de la maquette financière.

Durée envisagée : 1 jour (7h) en distanciel

Lieux envisagés : Siège de l'ARML Normandie- Atrium-115 Bd de l'Europe- 76000 Rouen et à l'antenne de l'ARML Normandie- 320, Le val- 14200 Hérouville St Clair

« Aider les jeunes à gérer leurs émotions et leurs frustrations »

Contexte :

Les missions locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire vers l'autonomie et l'insertion professionnelle. Elles accueillent tous types de publics qui peuvent avoir des difficultés à gérer leurs émotions et leurs frustrations.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

- Mieux comprendre les émotions chez le public reçu
- Disposer d'outils pour adapter sa posture professionnelle et savoir réagir aux situations parfois émotionnellement chargées

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Comprendre les principales émotions
- Savoir repérer les signes d'inconfort et d'émotion chez l'autre, identifier les mécanismes déclencheurs de fortes réactions
- Décoder les besoins et attentes exprimées à travers les émotions
- Savoir réagir et accompagner une personne en proie à l'émotion (pleurs, colère, agressivité etc.)
- Maîtriser les techniques d'écoute et de communication en réponse aux situations émotionnellement chargées
- Savoir intégrer les émotions dans l'accompagnement en leur offrant un cadre sécurisant

Pré-requis

- Salariés concernés par la formation : Conseillers en Insertion Sociale et Professionnelle, chargés d'accueil et d'information, salariés en lien avec le public

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront dérouler sur Hérouville St clair et Rouen entre le 22/01/2024 et le 13/12/2024, hors vacances scolaires zone B et de la 1ere quinzaine de septembre.

Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation par l'ARML après la décision de la CPNEF.

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements des salariés et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours (14h) en présentiel

Lieux envisagés : Siège de l'ARML Normandie- Atrium-115 Bd de l'Europe- 76000 Rouen et à l'antenne de l'ARML Normandie- 320, Le val- 14200 Hérouville St Clair ou d'autres salles sur ces villes.

« Développer la confiance du jeune et susciter sa motivation »

Contexte :

Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Parmi les problématiques repérées par les conseillers, est mis en avant le manque de confiance du jeune que ce soit en lui ou envers les institutions, ce qui impacte son parcours d'accompagnement. De plus, certains jeunes n'arrivent pas à se mobiliser vers un projet, ils se sentent « démotivés ». Pour autant, les Missions Locales mettent en œuvre et développent un panel d'actions et/ou de modalités d'accompagnement, sans arriver à emporter l'adhésion de ces jeunes

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

- Comprendre le manque de confiance des jeunes en eux et envers les institutions
- Outiller les salariés des Missions Locales pour lever ces freins
- Agir sur les ressorts de motivation des jeunes
- Susciter des mises en actions efficaces

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Déchiffrer le manque de confiance et comprendre la notion de motivation
- S'approprier des outils pour favoriser la confiance en soi et la motivation en situation d'accompagnement individuel ou collectif
- Comprendre les différents blocages des projets
- Repérer et s'appuyer sur les principes d'action des jeunes
- Lever les freins au projet professionnel afin de permettre à chaque jeune de gagner en confiance en lui et en son conseiller dans la mise en œuvre de son projet
- Faire adhérer et impliquer les jeunes

Pré-requis

- Salariés concernés par la formation : Conseillers en Insertion Sociale et Professionnelle, Chargés de Projet, Coordonnateurs CEJ, animateurs d'ateliers...

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront dérouler sur Hérouville St clair et Rouen entre le 22/01/2024 et le 13/12/2024, hors vacances scolaires zone B et 1ère quinzaine de septembre.

Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation par l'ARML après la décision de la CPNEF.

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements des salariés et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours consécutifs en présentiel (14h)

Lieux envisagés : Siège de l'ARML Normandie- Atrium-115 Bd de l'Europe- 76000 Rouen et à l'antenne de l'ARML Normandie- 320, Le val- 14200 Hérouville St Clair ou tous autres salles dans ces villes.

« Le sport comme vecteur de dynamisation de parcours des jeunes »

Contexte :

Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leur insertion sociale et professionnelle. Le sport véhicule des valeurs (engagement, exigence, solidarité...) et permet de développer des savoirs-être. Il a des vertus qui peuvent avoir un réel impact dans le parcours d'insertion des jeunes. Les Missions Locales utilisent de plus en plus cet outil pour remobiliser les publics.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

- avoir des pistes pour construire un projet de remobilisation des jeunes grâce à la pratique sportive

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Identifier les apports de la pratique sportive en termes de santé (physique, mentale), de remobilisation, et de développement des Compétences Psycho-Sociales (CPS) des jeunes
- Connaitre la législation d'encadrement des activités physiques et sportive
- Susciter l'envie des jeunes les plus éloignés de participer à des activités sportives
- Repérer les savoirs-être et CPS développés par chaque participant lors de séance (outils)
- Identifier les soft-skills transférables vers l'emploi
- Identifier les acteurs, partenaires et financeurs (locaux, régionaux, nationaux...) susceptibles de soutenir ce type de projet
- Réfléchir à la mise en place d'un projet pour sa structure

Pré-requis

- Salariés concernés par la formation : Conseillers en Insertion Sociale et Professionnelle, animateurs d'ateliers, chargés de projets en lien avec le sujet, coordonnateurs CEJ....

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront dérouler sur Hérouville St clair et Rouen entre le 22/01/2024 et le 13/12/2024, hors vacances scolaires zone B et 1ere quinzaine de septembre.

Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation par l'ARML après la décision de la CPNEF.

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements des salariés et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours (14h) présentiel

Lieux envisagés : Siège de l'ARML Normandie- Atrium-115 Bd de l'Europe- 76000 Rouen et à l'antenne de l'ARML Normandie- 320, Le val- 14200 Hérouville St Clair ou tous autres salles dans ces villes.

« Comment adapter les recrutements aux transformations du marché de l'emploi et du monde du travail ? »

Contexte :

Nous constatons depuis quelques temps, une transformation du monde du travail, des méthodes de recrutement et d'une manière générale du rapport que les salariés ont avec le travail. Les conseillers en charge de la relation entreprise ont la fonction d'intermédiation entre les candidats et les recruteurs et doivent appréhender le changement de paradigme du marché de l'emploi et connaître les dernières tendances en matière de recrutement. En parallèle, les Missions Locales accompagnement des jeunes de plus en plus éloignés du marché de l'emploi avec de multiples freins (niveau de formation, mobilité, logement, santé...)

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

- Mettre en place des recrutements innovants et inclusifs, en collaboration avec les employeurs
- Proposer des actions en lien avec l'emploi pour les publics les éloignés

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Comprendre les évolutions du marché de l'emploi
- Identifier le nouveau rapport des jeunes au travail
- Mettre en place des méthodes innovantes de recrutement (inversé, sans cv, recrutement inclusif...)
- Impliquer les employeurs dans cette dynamique

Pré-requis

- Salariés concernés par la formation : Chargés de relations entreprises, Conseillers en Insertion Sociale et Professionnelle, Coordonnateurs CEJ, Chargés de projet en lien avec ce sujet...

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront dérouler sur Hérouville St clair et Rouen entre le 22/01/2024 et le 13/12/2024, hors vacances scolaires zone B et 1ère quinzaine de septembre.

Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation par l'ARML après la décision de la CPNEF.

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements des salariés et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours consécutifs (14h) en présentiel.

Lieux envisagés : Siège de l'ARML Normandie- Atrium-115 Bd de l'Europe- 76000 Rouen et à l'antenne de l'ARML Normandie- 320, Le val- 14200 Hérouville St Clair ou dans d'autres salles sur ces lieux.

« Développer une démarche participative en lien avec les jeunes »

Contexte :

Les missions locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire vers l'autonomie et l'insertion professionnelle. Le réseau des 24 Missions Locales de Normandie accompagnent 50 000 jeunes par an. C'est l'un des premiers réseaux en charge des politiques jeunesse. Les Missions Locales souhaitent impliquer plus les jeunes dans leur fonctionnement, leur permettre de participer activement à la mise en place d'actions et valoriser leur parole.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

- Faire naître, susciter et encourager la participation des jeunes (vie de la structure, projet)
- Créer les conditions d'émergence et de valorisation de la parole aux jeunes
- Acquérir des techniques et des méthodes pour susciter la participation des jeunes

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Comprendre l'intérêt de valoriser la participation des jeunes et de co-construire des projets
- S'approprier des techniques d'animations coopératives/participatives
- Connaître les outils pour susciter l'implication et la contribution
- Mettre en œuvre un plan d'action pour favoriser la participation des jeunes
- Co construire un projet avec les jeunes pour les jeunes
- Maintenir la participation des jeunes dans le temps

Pré-requis

- Salariés concernés par la formation : Coordonnateurs CEJ, Chargés de projets, Conseillers en Insertion professionnelle en lien avec ce sujet...

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront dérouler sur Hérouville St clair et Rouen entre le 22/01/2024 et le 13/12/2024, hors vacances scolaires zone B et 1ère quinzaine de septembre.

Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation par l'ARML après la décision de la CPNEF.

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements des salariés et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours consécutifs (14h) en présentiel.

Lieux envisagés : Siège de l'ARML Normandie- Atrium-115 Bd de l'Europe- 76000 Rouen et à l'antenne de l'ARML Normandie- 320, Le val- 14200 Hérouville St Clair

« Le droit des étrangers »

Contexte :

Les Missions Locales sont amenées à recevoir les jeunes de 16 à 25 ans d'origine étrangère. Les conseillers n'ont pas tous les connaissances suffisantes pour répondre aux premières interrogations du public et les aider dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. Il est primordial de connaître le cadre juridique concernant les jeunes étrangers, sur le plan social et professionnel.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Identifier les différents statuts possibles pour ces jeunes
- Connaître l'impact du droit des étrangers sur la situation sociale et professionnelle des jeunes.

Les objectifs généraux :

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Avoir une vision globale du parcours administratif d'un ressortissant étranger en France,
- Indiquer à un jeune ressortissant étranger les démarches essentielles, les interlocuteurs à privilégier et/ou les partenaires à solliciter

Pré-requis

- Salariés concernés par la formation : Conseillers en Insertion Sociale et Professionnelle, référents, chargés de projet en charge du sujet, coordonnateurs CEJ, ...

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront dérouler sur Hérouville St clair et Rouen entre le 22/01/2024 et le 13/12/2024, hors vacances scolaires zone B et 1ère quinzaine de septembre.

Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation par l'ARML après la décision de la CPNEF.

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 session selon les positionnements des salariés et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours consécutifs (14h) en distanciel

Lieux envisagés : Siège de l'ARML Normandie- Atrium-115 Bd de l'Europe- 76000 Rouen ou à l'antenne de l'ARML Normandie- 320, Le val- 14200 Hérouville St Clair ou dans d'autres salles sur ces lieux.

« Mieux Accompagner les publics allophones »

Contexte :

Les Missions Locales sont amenées à recevoir les jeunes de 16 à 25 ans d'origine étrangère. Certains de ces jeunes sont allophones Les personnes allophones ou en situation d'illettrisme voient leurs difficultés d'usage du numérique renforcées. Les risques de rupture de leurs droits, sont importants. Les conseillers sont en demande de méthode technique et outils pour mieux guider ces jeunes dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

- Identifier les difficultés et besoins de ces publics
- Repérer et utiliser des méthodes et outils d'accompagnement des publics allophones

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Analyser le besoin des publics
- Anticiper les freins et blocage
- Utiliser de nouveaux outils adaptés aux jeunes publics allophones
- Adapter les activités habituelles

Pré-requis

- Salariés concernés par la formation : conseillers, référents en lien avec les publics allophones

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront dérouler sur Hérouville St clair et Rouen entre le 22/01/2024 et le 13/12/2024, hors vacances scolaires zone B et 1ère quinzaine de septembre.

Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation par l'ARML après la décision de la CPNEF.

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements des salariés et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours (14h) présentiel

Lieux envisagés : Siège de l'ARML Normandie- Atrium-115 Bd de l'Europe- 76000 Rouen et à l'antenne de l'ARML Normandie- 320, Le val- 14200 Hérouville St Clair out tous autres salles sur ces villes.

« Accompagner les jeunes mineurs sous-main de justice »

Contexte :

Les Missions Locales accompagnent tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leur parcours d'insertion professionnelle. Elles accueillent des jeunes mineurs sous-main de justice en milieu ouvert voire fermé. Pour optimiser cet accompagnement, elles ont besoin de mieux comprendre le fonctionnement judiciaire.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

Mieux comprendre le fonctionnement de la justice des mineurs pour mieux accompagner les jeunes sous-main de justice dans leur insertion socio-professionnelle

- Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Appréhender le code de la justice pénale des mineurs
- Comprendre « le milieu ouvert » : les institutions, les partenaires et leur rôle (PJJ, STEMO, UEAJ, CER,....)
- Appréhender le nouveau module insertion et les outils d'insertion professionnelle à destination des mineurs
- Comprendre le milieu fermé : l'accompagnement de mineurs en détention : quels contraintes et leviers d'accompagnement ?

Pré-requis

- Salariés concernés par la formation : référents justice, chargés de projet en lien avec le sujet, conseillers en Insertion Sociale et Professionnelle

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront dérouler sur Hérouville St clair et Rouen entre le 22/01/2024 et le 13/12/2024, hors vacances scolaires zone B et 1ère quinzaine de septembre.

Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation par l'ARML après la décision de la CPNEF.

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements des salariés et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours (14h) en distanciel ou présentiel voire multimodale

Lieux envisagés : Siège de l'ARML Normandie- Atrium-115 Bd de l'Europe- 76000 Rouen et à l'antenne de l'ARML Normandie- 320, Le val- 14200 Hérouville St Clair ou tous autres salles dans ces villes.

« Comptabilité analytique-initiation »

Contexte :

La mise en place d'une comptabilité analytique est devenue une des priorités pour les missions locales. Il est nécessaire de professionnaliser le réseau sur cette thématique.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

- Mettre en place au sein de la mission locale une gestion analytique des budgets

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Comprendre les enjeux de la comptabilité analytique
- Définir les lignes budgétaires stratégiques et les décliner en lignes analytiques claires et compréhensibles pour l'ensemble des personnels concernés, afin d'y associer automatiquement les factures générées
- Créer lesdites lignes analytiques dans le logiciel comptable dédié et y associer les comptes de charges/produits correspondants
- Gérer et optimiser ses budgets
- Comprendre les mécanismes de la comptabilité analytique
- Faire évoluer sa pratique de gestion

Pré-requis

- Salariés concernés par la formation : directeurs, directeurs adjoints, responsables administratifs et financiers, comptables ou assistants si ces derniers font de la saisie comptable.

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront dérouler sur Hérouville St clair et Rouen entre le 22/01/2024 et le 13/12/2024, hors vacances scolaires zone B et 1ère quinzaine de septembre. Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation par l'ARML après la décision de la CPNEF.

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ/session

Nombre de session : 1 session selon les positionnements des salariés et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours consécutifs (14h) en distanciel.

Lieux envisagés : Siège de l'ARML Normandie- Atrium-115 Bd de l'Europe- 76000 Rouen et à l'antenne de l'ARML Normandie- 320, Le val- 14200 Hérouville St Clair ou dans d'autres salles sur ces villes.

« Méthodologie de réponse à un appel à projets »

Contexte :

Dans le but de proposer de nouvelles actions à destination des jeunes, de proposer de nouveaux services, d'accroître ses financements (FSE, fonds publics, fonds privés, mécénat...), les missions locales répondent à des appels à projets. Il est important d'approfondir la méthodologie des professionnels sur ce sujet

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

- Intégrer la réponse aux appels à projets dans sa stratégie de développement

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Assurer une veille
- Connaître le cadre légal des appels à projet
- Décrypter les cahiers des charges
- Identifier les pièces indispensables
- Rédiger la réponse à l'appel à projet dans l'objectif d'être retenu
- Informer et mobiliser une équipe, des partenaires et planifier les actions prévisionnelles
- Chiffrer la participation à ce projet

Pré-requis

- Salariés concernés par la formation : Chargé de projets, encadrants, directions...

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront dérouler sur Hérouville St clair et Rouen entre le 22/01/2024 et le 13/12/2024, hors vacances scolaires zone B et 1ère quinzaine de septembre.

Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation par l'ARML après la décision de la CPNEF.

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements des salariés et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours consécutifs (14h) en présentiel ou possibilité de distanciel

Lieux envisagés : Siège de l'ARML Normandie- Atrium-115 Bd de l'Europe- 76000 Rouen et à l'antenne de l'ARML Normandie- 320, Le val- 14200 Hérouville St Clair ou dans d'autres salles sur ces villes.

« Le management collaboratif »

Contexte :

Les missions locales existent depuis 40 ans et ne cessent de se développer. Les équipes évoluent, se renouvellent parfois, le management est un enjeu important dans le pilotage des structures. L'implication du collaborateur est un des éléments principaux de sa motivation.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

- Impliquer, motiver et faire grandir son équipe grâce à un management collaboratif.

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Connaître les principes de l'intelligence collective
- Identifier les leviers de motivation de son équipe
- Passer d'un Management Pyramidal à un management horizontal
- Encourager l'initiative et la créativité de son équipe
- Apprendre à déléguer et faire confiance à ses collaborateurs
- Expérimenter les techniques d'inclusion favorisant la cohésion

Pré-requis

- Salariés concernés par la formation : en charge de l'encadrement d'équipe

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront dérouler sur Hérouville St clair et Rouen entre le 22/01/2024 et le 13/12/2024, hors vacances scolaires zone B et 1ère quinzaine de septembre.

Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation par l'ARML après la décision de la CPNEF.

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements des salariés et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours consécutifs (14h) en présentiel.

Lieux envisagés : Siège de l'ARML Normandie- Atrium-115bd de l'Europe- 76000 Rouen et à l'antenne de l'ARML Normandie- 320, Le val- 14200 Hérouville St Clair ou dans d'autres salles sur Lisieux.

« Gestion et animation d'un espace d'accueil »

Contexte :

Chaque année, les 24 Missions Locales de Normandie accueillent 50 000 jeunes au sein de leurs locaux. Le réseau des Mission Locales accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion socio-professionnelle. Le premier accueil est primordial.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

- Accueillir téléphoniquement et physiquement tous les publics.
- Etre un relais d'information incontournable au sein de la mission locale
- Identifier les besoins auxquels il est possible de répondre pour les différents interlocuteurs
- Utiliser les techniques d'entretien de relation d'aide et de régulation des échanges
- Adapter ses comportements aux situations imprévisibles et complexes
- Se positionner avec clarté, fermeté et bienveillance pour poser un cadre, une limite ou un refus de manière constructive

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Comprendre et répondre aux demandes téléphoniques
- Accueillir les personnes physiquement
- Adapter son attitude et sa posture aux différents publics
- Identifier les besoins grâce à l'écoute active
- Orienter la demande et communiquer avec ses collègues en interne
- Eviter les « erreurs » et gérer les situations imprévisibles
- Animer et documenter l'espace d'accueil

Pré-requis

- Salariés concernés par la formation : chargés d'accueil et d'animation

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront dérouler sur Hérouville St clair et Rouen entre le 22/01/2024 et le 13/12/2024, hors vacances scolaires zone B et 1ère quinzaine de septembre.

Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation par l'ARML après la décision de la CPNEF.

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ/session

Nombre de session : 12 sessions selon les positionnements des salariés et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours consécutifs (14h) en présentiel

Lieux envisagés : Siège de l'ARML Normandie- Atrium-115 Bd de l'Europe- 76000 Rouen et à l'antenne de l'ARML Normandie- 320, Le val- 14200 Hérouville St Clair ou dans d'autres salles sur ces villes.

« Techniques innovantes et créatives pour animer un collectif »

Contexte :

Depuis, plus de 40 ans le réseau des missions locales accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire vers l'autonomie et l'insertion professionnelle. Les Missions Locales proposent régulièrement des ateliers en groupe ou des réunions collectives. Elles ont besoin de renouveler leurs méthodes et outils d'animation pour capter l'attention et l'implication des participants.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

- Dynamiser les ateliers collectifs ou réunions avec de nouvelles techniques d'animation
- Disposer de nouveaux outils « ludiques » suscitant l'intérêt et la curiosité des participants

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Maîtriser les ressorts d'animation d'un collectif et les clés pour un atelier ou une réunion réussie
- Utiliser de nouvelles méthodes et techniques d'animation de collectifs
- Intégrer des outils innovants créatifs et ludiques (digitaux, interactifs ou classiques) pour dynamiser ces collectifs

Pré-requis

- Salariés concernés par la formation : Conseillers en Insertion, animateurs d'ateliers, chargé de projets ayant déjà animé des groupes ou des collectifs

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront dérouler sur Hérouville St clair et Rouen entre le 22/01/2024 et le 13/12/2024, hors vacances scolaires zone B et 1ère quinzaine de septembre.

Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation par l'ARML après la décision de la CPNEF.

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements des salariés et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours (14h) en présentiel

Lieux envisagés : Siège de l'ARML Normandie- Atrium-115 Bd de l'Europe- 76000 Rouen et à l'antenne de l'ARML Normandie- 320, Le val- 14200 Hérouville St Clair ou d'autres salles sur ces villes

« Plus jamais débordé »

Contexte :

Le monde du travail s'accélère, les salariés sont sollicités par plusieurs choses en même temps et les informations reçues sont très importantes. Optimiser son organisation professionnelle est, aujourd'hui, chose obligatoire... Les collaborateurs doivent pourvoir mettre place une stratégie et des techniques pour améliorer l'organisation de leur travail et ainsi gagner en efficacité et en confort de travail.

Objet de la consultation

L'action de formation permettra de :

- Acquérir une meilleure gestion du temps et des priorités.
- Maîtriser le temps pour agir plus efficacement et sereinement

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Analyser ses comportements (et ceux des autres) face au temps et son organisation personnelle
- Utiliser des outils d'organisation de gestion du temps
- Acquérir une meilleure gestion du temps et des priorités.
- Savoir Anticiper pour faciliter le travail
- Mieux communiquer (savoir dire non, déléguer)
- Gérer son stress pour maintenir son efficacité et sa fiabilité

Pré-requis

- Salariés concernés par la formation : tous salariés

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront dérouler sur Hérouville St clair et Rouen entre le 22/01/2024 et le 13/12/2024, hors vacances scolaires zone B et 1ère quinzaine de septembre.

Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation par l'ARML après la décision de la CPNEF.

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements des salariés et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours (14h) en distanciel ou présentiel voire multimodale

Lieux envisagés : Siège de l'ARML Normandie- Atrium-115 Bd de l'Europe- 76000 Rouen et à l'antenne de l'ARML Normandie- 320, Le val- 14200 Hérouville St Clair ou d'autres salles sur ces villes

« Se perfectionner avec Word et Excel »

Contexte :

Manque de connaissance et de pratique des outils Word et Excel entraînant une perte de temps, un manque d'harmonisation des documents, et dans le cadre d'Excel, des risques d'erreurs dans les formules.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra :

- Une meilleure structuration des documents élaborés avec Word/ harmonisation/Gain de temps
- Une plus grande aisance dans les fonctions Excel,

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de

- Concernant Word :
 - Utiliser les modèles, styles et tableaux dans Word pour enrichir le contenu et la présentation
 - Automatiser des insertions et corrections de texte pour améliorer la productivité
 - Enrichir et structurer des documents *longs* (notes, renvois, numérotation des titres, table des matières)
 - Créer des formulaires pour simplifier la saisie
 - Utiliser le publipostage pour créer une lettre type ou des étiquettes
 - Gérer des versions de document Word et les comparer
- Concernant Excel :
 - Maîtriser les fonctions de calculs avancées (fonction conditionnelle, fonction date et texte),
 - Réaliser des graphiques avancés,
 - Créer des tableaux croisés dynamiques.

Pré-requis

- Salariés concernés par la formation :
 - Utilisateurs de Word souhaitant améliorer la présentation de leurs documents et maîtriser les fonctionnalités avancées de ce traitement de texte.
 - Utilisateurs Excell possédant des bases sur l'outil, avec un besoin de consolidation

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront dérouler sur Hérouville St clair et Rouen entre le 22/01/2024 et le 13/12/2024, hors vacances scolaires zone B et 1ère quinzaine de septembre.

Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation par l'ARML après la décision de la CPNEF.

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ/session

Nombre de session : 1 à 2 sessions selon les positionnements des salariés et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours en discontinus (14h) en distanciel ou présentiel voire multimodale

Lieux envisagés : Siège de l'ARML Normandie- Atrium-115 Bd de l'Europe- 76000 Rouen et à l'antenne de l'ARML Normandie- 320, Le val- 14200 Hérouville St Clair ou d'autres salles sur ces villes.

« Sécurité informatique : renforcement de la protection des données et développement sa cybersécurité »

Contexte :

Le manque de connaissances sur la protection des donnée, les erreurs, négligences ou procédés illicites, les failles de sécurité représentent aujourd'hui l'une des préoccupations majeures des structures accueillant du public. Les cyberattaques se multiplient en France (piratage des systèmes, vol de données, perte d'informations confidentielles...). Les enjeux sont importants et lourds de conséquences, le réseau des Missions Locales souhaite donc renforcer son niveau de sécurité informatique et de protections des données personnelles.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Faire des rappels sur la RGPD
- Mieux maîtriser les règles de protections des données
- Renforcer la cybersécurité dans les structures
- Réagir aux failles et les prévenir

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Gérer et protéger les données et
- Renforcer la sécurité informatique
- Identifier les diverses formes de cyberattaques
- Mettre en place des actions suite à une attaque informatique
- Se prémunir contre les attaques informatiques

Pré-requis

- Salariés concernés par la formation : informaticiens de la Mission Locale ou collaborateurs en charge du système informatique de la structure

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront dérouler sur Hérouville St clair et Rouen entre le 22/01/2024 et le 13/12/2024, hors vacances scolaires zone B et 1ère quinzaine de septembre.

Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation par l'ARML après la décision de la CPNEF.

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ/session

Nombre de session : 1 sessions selon les positionnements des salariés et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2, 5 jours (10h30) en distanciel continu ou discontinu

Lieux envisagés : Siège de l'ARML Normandie- Atrium-115 bd de l'Europe- 76000 Rouen et à l'antenne de l'ARML Normandie- 320, Le val- 14200 Hérouville St Clair ou d'autres salles sur ces villes.

« Comment créer un escape game pédagogique ? »

Contexte :

Les Missions Locales accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leur insertion sociale et professionnelle. Leur accompagnement global est axé sur l'emploi, l'orientation, la formation, la santé, la mobilité, le logement, la citoyenneté...Elles souhaitent pouvoir créer des escape game pédagogiques à destination de son publics pour traiter de manière « ludique » ces sujets.

Objet de la consultation :

L'action de formation permettra de :

- Découvrir l'escape game pédagogique et ses différentes applications
- Identifier les différentes étapes de création d'un escape game pédagogique
- Créer un escape game à destination du public
- Animer un escape game dans un objectif pédagogique

Les objectifs généraux

A l'issue de l'action de formation, l'apprenant sera capable de :

- Définir la notion d'escape game pédagogique et ses applications
- Formuler les atouts de l'escape game pédagogique
- Identifier les objectifs d'apprentissage d'un escape game pédagogique
- Rédiger un scénario pédagogique d'escape game pédagogique
- Choisir le type d'énigme adapté selon l'intérêt pour l'apprentissage
- Identifier les outils numériques permettant la création d'escape game

Pré-requis

- Salariés concernés par la formation : Conseillers en Insertion Professionnels, chargé de projets, animateurs d'ateliers, coordonnateurs CEJ....

Nombre de sessions prévisionnel et lieux

Les actions de formation devront dérouler sur Hérouville St clair et Rouen entre le 22/01/2024 et le 13/12/2024, hors vacances scolaires zone B et 1ère quinzaine de septembre.

Vous pouvez donner à titre indicatif des dates prévisionnelles qui devront faire l'objet d'une validation par l'ARML après la décision de la CPNEF.

Nombre de personnes concernées : 10 à 14 personnes environ/session

Nombre de session : 2 sessions selon les positionnements des salariés et de la maquette financière.

Durée envisagée : 2 jours (14h) en présentiel

Lieux envisagés : Siège de l'ARML Normandie- Atrium-115 bd de l'Europe- 76000 Rouen et à l'antenne de l'ARML Normandie- 320, Le val- 14200 Hérouville St Clair ou d'autres salles sur ces villes.

ANNEXES

Annexe 1 – Fiche de présentation de l'organisme de formation

Nous vous remercions de respecter le cadre qui suit, contenus et ordre de présentation.

Ce document (2-3 pages maximum) devra être accompagné du CV simplifié du ou des formateur(s), de la fiche pédagogique, le séquençage et la grille tarifaire.

IDENTITE	<ul style="list-style-type: none"> - Raison sociale et statut juridique - Date de création de votre organisme - Adresse complète + adresse du site Internet (facultatif) - Nom et fonctions du représentant légal - N° de déclaration d'activité - N° Siret - N° déclaration QUALIOPI
CONTACT	<ul style="list-style-type: none"> - Nom de l'interlocuteur en charge de cet appel d'offre - Qualité - Téléphone / <u>e-mail</u>
ORGANISATION	<ul style="list-style-type: none"> - Effectifs : dont salariés permanents et salariés formateurs - Votre capacité à mettre à disposition des salles de formation (avec fenêtres, tables/chaises... et accessibles d'accès en transports en commun) sur l'ensemble du territoire métropolitain - Accessibilité aux personnes à mobilité réduite ? - Nature des publics pour lequel vous avez l'habitude d'intervenir ? - Actions intra ou inter-entreprises ? - Types d'entreprises pour lesquels vous avez l'habitude d'intervenir : moins de 11 salariés, moins ou plus de 50 salariés, plus de 250 salariés ? - Moyens et modalités de gestion administrative des formations - Aptitude à gérer le dédoublement de sessions ?
COMPETENCES / CRITERES QUALITES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance particulière du secteur de L'Economie Sociale, de l'Habitat Social et de la Protection Sociale - Expertise sur le thème de la formation (références...) - Adaptation de la méthode pédagogique
CLAUSES SOCIALES, Label, Certification...	<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les moyens mis en œuvre dans votre structure ? - Certification de l'OF : OPQF, autre... ? - OF présentant des formations certifiantes ? Diplômantes ?

A RETOURNER DANS VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Annexe 2 - CV simplifié(s)

Prénom et nom du formateur	Diplôme et qualification (année d'obtention)	Expériences professionnelles (activité et durée)	Domaines d'intervention	Actions de formations concernées	Salariés de l'organisme de formation ou intervenant externe

A RETOURNER DANS VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Annexe 3 - Proposition pédagogique

INTITULE FORMATION	
OBJECTIFS	Être capable de : <ul style="list-style-type: none"> • XXXXXX
CONTENU	
PUBLIC	Salarié(e) en charge de XXXX
DUREE	X jours, soit X h
NB DE PARTICIPANTS	12 participants
MODALITES PEDAGOGIQUES	<u>présentiel</u> distantiel
EVALUATION DE LA FORMATION	Le
PRE-REQUIS	
DATES	Du / /2024 au / /2024.
LIEU(X)	

Annexe 4 : Découpage

Formation : *Code de la route (Exemple)*

Objectif	Acquérir tous les savoirs nécessaires à l'obtention de l'examen du code de la route.
Durée	14h

Module M1 : *Signalisation*

Objectif 1	Connaitre la signification de toutes les informations de signalisation
Durée	5h

Séquence M1 - S1 *Panneaux*

Objectif 1.1 *Connaitre la signification de tous les panneaux de signalisation*

Durée 3h

Activité	Objectifs	Durée (min)	Description	Contenus existants	Modalités	Média nécessaires	Outils de réalisation
			<i>Exemples; Se motiver S'informer Analyser Intéragir Produire</i>	<i>Exemples; Lister les contenus existants devant être réagencés</i>	<i>Exemples ; Présentiel Classe virtuelle Autoformation travail collaboratifs ...</i>	<i>Exemples ; Ressources multimédia Vidéo Photo Document PDF</i>	<i>Exemples; Enrichisseur Evaluation Démonstrateur (donner des noms si possible)</i>
Catégorie de panneaux	Etre capable de différencier les types de panneaux	3	Texte décrivant les catégories de panneaux. Une image d'exemple pour chaque catégorie.	Le code rousseau	Autoformation	Photo + son	Flash
Panneaux à danger	Connaitre tous les panneaux de signalisation d'un danger	10	Images cliquable d'un panneau qui affiche sa signification en cliquant dessus.	Le code rousseau	Autoformation	Dessins de panneaux + son de commentaires	Flash
Evaluation	Tester les connaissances		Evaluation formative. 10 questions panneaux aléatoires. Questions types vrai-faux.			Image	Logiciel d'évaluation (Sphinx)

ANNEXE 5 - ANNEXE FINANCIERE

NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION : _____

Intitulé de la formation	Modalités pédagogiques <i>Cocher la ou les cases correspondantes</i>	TVA OUI / NON	COUT JOUR FORMATION EN PRESENTIEL			COÛT JOUR FORMATION A DISTANCE		
			TOTAL HT	MONTANT TVA	TOTAL TTC	TOTAL HT	MONTANT TVA	TOTAL TTC
	<input type="checkbox"/> Présentiel <input type="checkbox"/> à distance							
	<input type="checkbox"/> Présentiel <input type="checkbox"/> à distance							
	<input type="checkbox"/> Présentiel <input type="checkbox"/> à distance							

Le prix comprend les frais de :

- Location de salle
- Déplacement, hébergement repas du formateur
- Supports de cours et autres outils pédagogiques
- Ingénierie pédagogique / conception / frais de module e-learning
- Animation / parcours
- Certification éventuelle

Nota : A titre indicatif la prise en charge journalière par UNIFORMATION est fixée à 1 800 € TTC maximum par jour.

Signature et cachet de l'organisme :

 Fait à :
Le :